

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 14 mars 2019

Délibération n° 2019 – 14/03/2019 – 16

Diplômes nationaux

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 11 mars 2019

Après en avoir délibéré

Approuve avec 26 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention :

l'augmentation de 500 € des droits d'inscription du Master IMBS (International Master in Business Studies) porté par l'IAE, à la rentrée 2019.

Dijon, le 15 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 28 février 2019
Diplômes nationaux
Note « A l'attention des membres des instances de l'uB »*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Document de travail non définitif qui sera présenté en CFVU le 11 mars 2019

A l'attention des membres des instances de l'UB, passage à la CP du 28/2/2018 et à la CFVU du 11/3/2019

Le conseil de gestion de l'IAE a voté, le 13 décembre 2018, une augmentation des droits spécifiques pour le master IMBS, master en anglais dans lequel sont inscrits des étudiants étrangers.

Voici un extrait du PV :

"Augmentation des droits spécifiques de l'IMBS, le montant sera de 3500€ par étudiant pour les européens (en plus du droit national). Pour les extra-européens, et sous conditions que les droits nationaux appliqués soit de 3770€, pas d'application des droits spécifiques. Sinon Droits Nationaux plus Droits Spécifiques."

Motivations liées à cette hausse des tarifs :

-Financement de services d'accompagnement aux étudiants, notamment l'insertion en France (événements de rencontre avec étudiants français par exemple, sorties culturelles) ; rencontres conviviales avec d'autres étudiants de l'IAE.

-Recrutement d'un stagiaire qui accompagne les étudiants et les aide à s'adapter au pays d'accueil de septembre à décembre de l'année.

-Mise à disposition spécifique d'abonnement à un journal en français au format papier.

-Mise à disposition d'ordinateurs portables.

-Alignement des frais sur les droits nationaux pour les étudiants étrangers afin qu'ils paient tous le même tarif sur ce master.

-L'effectif est fluctuant. Selon les années, les droits spécifiques peuvent varier en globalité.

DEMANDE AUGMENTATION DROITS SPECIFIQUES IMBS RENTREE 2019/2020

Master IMBS 1ère et 2ème année

Vote du conseil de gestion de l'IAE du 13 décembre 2018

Nombre d'étudiants ou stagiaires : MOYENNE DE 12 ETUDIANTS PAYANT DES DROITS SPECIFIQUES PAR AN

DEMANDE DE DROITS SPECIFIQUES PASSAGE DE 3000 A 3500€ PAR AN

Dépenses	Montant total
1. Frais pédagogiques	
• Charge d'enseignement (en heures équivalent TD)	
Heures de cours (une heure à coût complet : 154€ calcul pôle pilotage) dont les heures de français et conférences	522,5*154 = 80465 dont 120h pour le français et 45h pour la conférences
Journées d'enseignements des sciences de gestion (Business Game)	1440,00
1. Frais de fonctionnement	
Déplacements, Missions	18903,89
Sorties universitaires (bus, visite)	1358,11
Adhésions + inscriptions (Colloques, séminaires...)	10092,06
Déjeuner (avec intervenants extérieurs)	1106,30
Matériel informatique (ordinateurs, logiciel, licences...)	10908,81
Consommations téléphoniques	212,18
Fournitures diverses	828,05
Abonnement journal, livres (cas pratiques)	1807,20
Divers (Galette, pot de rentrée, repas Noël)	508,70
Gratification stagiaires	1756,40
	129386,70
Recettes	Montant total
1. Droits spécifiques estimés pour les 2 années	42000
2. Financement IAE	87386,70